FONDS DE DOTATION
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT ANNUEL | 2023-2024

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

VOTRE ENGAGEMENT PHILANTHROPIQUE UN INVESTISSEMENT DURABLE

Depuis sa création en 1963, l'Université de Moncton a toujours pu compter sur la générosité de formidables donatrices et donateurs pour enrichir l'expérience étudiante et pour rehausser l'excellence en recherche et innovation.

Au gré de son évolution, des dons philanthropiques substantiels ont été versés à l'Université de Moncton pour la création de fonds de dotation personnalisés. Un fonds de dotation est un investissement permanent de votre don de bienfaisance, dont les intérêts annuels sont utilisés pour soutenir les initiatives que l'Université et vous avez à cœur.

Les fonds de dotation peuvent soutenir les personnes étudiantes en offrant des bourses (d'aide financière, de mérite académique ou de leadership), tandis que d'autres fonds peuvent appuyer l'excellence en enseignement et en recherche en soutenant, par exemple, des chaires, des centres de recherche et divers projets institutionnels.

FAITS SAILLANTS

Valeur marchande du Fonds de dotation de l'Université de Moncton au 30 avril 2024 :

126,8 millions $

Grâce à la générosité de nos donatrices et donateurs, le Fonds de dotation de l'Université de Moncton dispose de : **668 fonds personnalisés.**

Répartition des fonds

Bourses et aide financière : 596 fonds

Recherche : 30 fonds

Facultés et écoles : 14 fonds

Services aux étudiantes et étudiants : 12 fonds

Bibliothèques : 9 fonds

Autres : 7 fonds

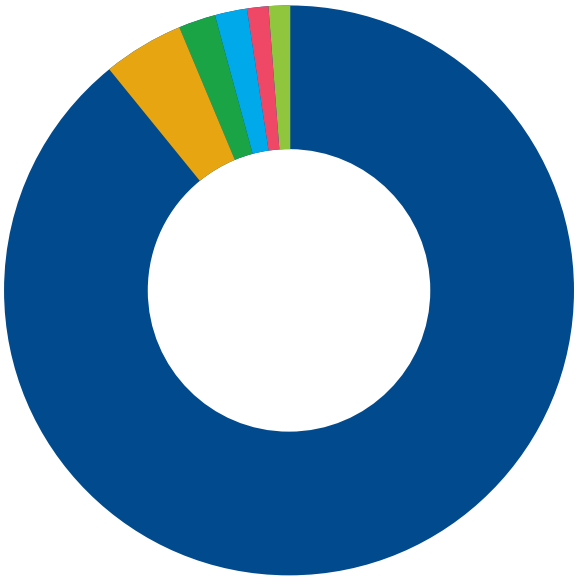

DONNÉES SUR LE FONDS DE DOTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

	30 avril 2021	30 avril 2022	30 avril 2023	30 avril 2024
Valeur marchande (en million de $)	111 $	110,6 $	116,6 $	126,8 $
Nombre de fonds	520	552	663	668

Rendement du Fonds

Taux annualisés au 30 avril 2024

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
Fonds	8,9 %	7,3 %	4,6 %	7,8 %
Indice	8,9 %	6,2 %	2,8 %	5,7 %
IPC canadien	2,7 %	3,5 %	4,6 %	4,3 %

Structure d'investissement

CATÉGORIE D'ACTIF	ALLOCATION CIBLE
Valeurs à court terme	1 %
Titres à revenu fixe canadiens	20 %
Titres à revenu fixe sans contrainte	10 %
Titres de participation canadiens	10 %
Titres de participation étrangers (mondial)	17 %
Titres de participation étrangers (tous pays)	17 %
Titres de participation de pays émergents	10 %
Immobilier canadien (direct)	7,5 %
Infrastructure (direct)	7,5 %

Les gestionnaires du Fonds de dotation de l'Université de Moncton au 30 avril 2024

Axium
BlackRock
Fiera Capital
Mawer Investment Management
Northcape Capital
Pacific Alternative Asset Management Company (PAAMCO)
Pacific Investment Management Company (PIMCO)
Placements Louisbourg Inc.
Philps Hager & North (PH&N)

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Qui gère les fonds investis?

Le Conseil de l'Université (CDU) est responsable de la gestion de l'actif du Fonds de dotation de l'Université de Moncton avec l'appui de son Comité de placement, qui assure la mise en œuvre et le respect de la *Politique de placement du Fonds de dotation de l'Université de Moncton*.

Le Comité de placement est composé de :

- **Don Bélanger**, membre du Conseil de l'Université, élu par le CDU
- **Maurice Brine**, expert non employé par l'Université, élu par le CDU
- **Daniel Goguen**, membre du Conseil de l'Université, élu par le CDU
- **Gilbert Lefrançois**, président du Comité et expert non employé par l'Université, élu par le CDU
- **Denis Mallet**, président du Conseil de l'Université, d'office
- **Michel Noël**, expert non employé par l'Université, élu par le CDU
- **Dr Denis Prud'homme**, recteur et vice-chancelier, d'office

La secrétaire générale, Lynne Castonguay, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, Gabriel Cormier ainsi que la directrice du Service des finances, Ginette Thériault, sont des membres non-votants du Comité. Plus d'informations sur le Comité de placement sont disponibles au www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-cpl.

La *Politique de placement*, établie par une firme spécialisée, a été adoptée par le Conseil de l'Université le 1er octobre 1999. Elle est révisée chaque année, en réévaluant notamment le rendement espéré, le risque tolérable et la répartition à long terme de l'actif du fonds. Dans le respect du mandat que le Comité de placement leur a confié, les gestionnaires de portefeuilles externes doivent maximiser le taux de rendement total en tenant compte des risques, de la liquidité, de la diversification et de la qualité des placements.

Une tierce partie, choisie par le Comité de placement et approuvée par le Conseil de l'Université, assure le rôle de gardien de valeurs.

La *Politique de placement du Fonds de dotation de l'Université de Moncton* peut être consultée au www.umoncton.ca/gouvernance/politiques.

Quels sont les objectifs de rendement des fonds investis ?

La *Politique de placement du Fonds de dotation de l'Université de Moncton* établit un objectif de rendement à long terme, soit un rendement annuel moyen au moins égal au taux de dépenses auquel s'ajoute le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Cette stratégie d'investissement est comparable à celle d'établissements homologues.

Des frais s'appliquent-ils à la gestion du Fonds de dotation ?

Les frais de gestion du portefeuille et les frais de garde totalisent 0,77 % de la moyenne des valeurs marchandes du Fonds au 31 décembre des trois années précédant l'année courante. Les frais administratifs rattachés au développement philanthropique sont de 0,91 % de cette même moyenne des valeurs marchandes.

Comment les sommes déboursées de chaque fonds de dotation personnalisé sont-elles déterminées ?

Les sommes déboursées (dépenses) par un fonds de dotation sont gérées selon la *Politique de placement du Fonds de dotation de l'Université de Moncton* dont l'objectif est de procurer un flux de revenu constant et prévisible tout en préservant la valeur réelle du capital du fonds. En choisissant un taux de dépenses prudent, l'Université de Moncton s'assure qu'elle a les ressources nécessaires pour faire face aux fluctuations du marché.

La *Politique des dépenses du fonds*, intégrée à la Politique de placement, a pour objectif d'établir un taux de dépenses ou de débours qui reflète le taux de rendement réel espéré sur les actifs. En conséquence, le taux de dépenses ciblé, incluant les frais de gestion et les frais administratifs, est établi à 4 % de la moyenne des valeurs marchandes du Fonds au 31 décembre des trois dernières années précédant l'année courante. De plus, une composante variable s'ajoute, soit 5 % de la valeur du surplus accumulé, qui mène à un taux de dépenses maximal de 4,5 %. Ce taux de dépenses reflète le taux de rendement réel espéré sur les actifs du Fonds.

Comment la valeur du capital est-elle maintenue tout en assurant la croissance du Fonds de dotation ?

Le concept de préservation du capital est central à la gestion d'un fonds de dotation. Afin d'assurer la croissance continue du Fonds et de conserver le pouvoir d'achat du capital d'origine, une part du revenu généré est préservée afin de maintenir la valeur réelle du capital à long terme. Cela assure que chaque fonds maintienne une valeur constante du capital initial par rapport à l'inflation.

Figure 1 : Croissance prévue du capital sur 30 ans pour un fonds initial de 25 000 $

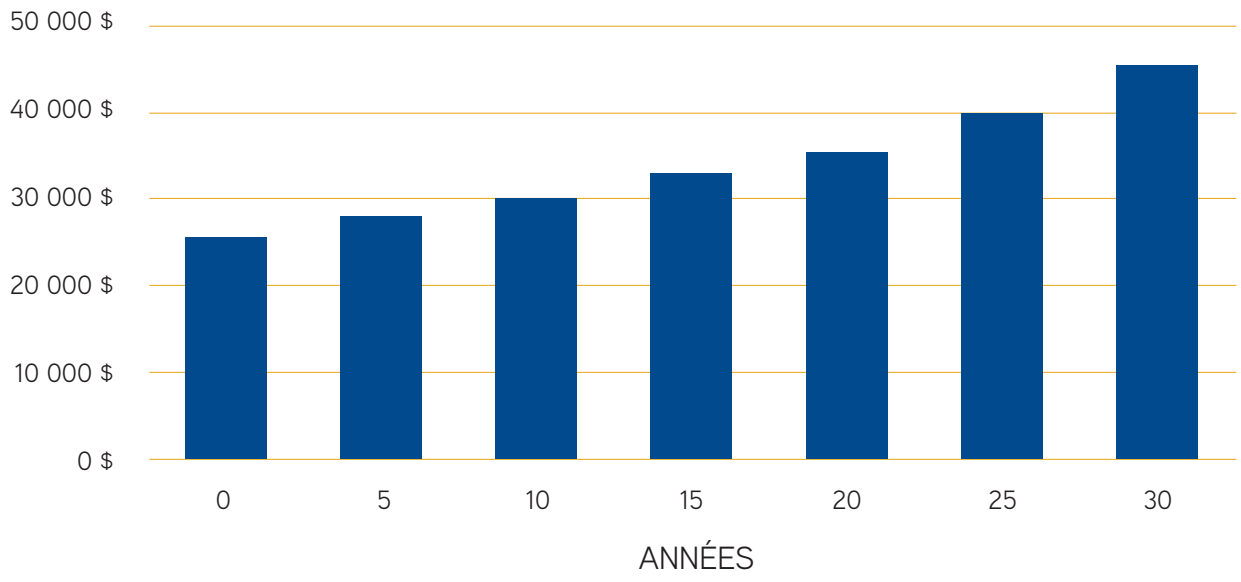

La figure 1 illustre comment un don de 25 000 $, donné pour appuyer une activité ou un programme à l'Université de Moncton, devrait croître pour atteindre 45 000 $ en 30 ans, selon un rendement prévisionnel à long terme de 6,5 % et un taux de dépenses de 4,5 %.

PHILANTHROPIE ET RELATIONS AVEC LES ALUMNI

L'équipe du Service Philanthropie et relations avec les alumni soutient la vision et la mission de l'Université de Moncton en développant des relations durables et mutuellement bénéfiques avec sa communauté de donatrices et donateurs, de personnes diplômées et de partenaires.

Jeanne Farrah
Directrice générale

Bénédicte N'Dri
Directrice du développement philanthropique

Félix Arseneau
Conseiller en développement philanthropique

Marie Chamberland
Directrice du Réseau des alumni

Monique Comeau
Agente à l'entrée des dons et aux finances

Suzanne Cyr
Responsable stratégie d'engagement

Wided Dhaou
Adjointe de direction

Angélique Gallien
Coordonnatrice des programmes d'engagement

Sonia Laïfa
Gestionnaire des opérations

Stéphane O'Carroll
Agent aux dossiers

André Robichaud
Adjoint administratif

Chaque don a le pouvoir de transformer et de mettre en œuvre diverses initiatives pour enrichir l'expérience étudiante et rehausser la recherche, la création et l'innovation.

Merci de participer à construire un monde où toutes les aspirations sont possibles !

Votre générosité,
un monde de possibilités.

Pour plus de renseignements :

Philanthropie et relations avec les alumni

Pavillon Léopold-Taillon, bureau 358
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

506 858-4130 ou 1 888 362-1144

developpement@umoncton.ca
www.umoncton.ca/dons

Numéro d'enregistrement de bienfaisance 108160979 RR0001